

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

**Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gauthier, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission**

Le 1^{er} mai 2002

Stéphanie Bambara

Table des matières

Introduction.....	P.1
Qu'est-ce que ne va pas?.....	P.2
Que faire?.....	P.4
Quoi d'autre?.....	P.5
Conclusion.....	P.7
Bibliographie.....	P.8

Introduction

Combien de Québécois exclament « Ah, ça ne sert à rien de voter! » Malheureusement, plusieurs électeurs ont l'impression que leur vote est inutile et qu'ils n'ont rien à dire sur l'orientation que prend le Québec. Nous ne pouvons nier le fait que le système actuel ressemble plus à un miroir déformant qu'à un système électoral démocratique. Le mode de scrutin en vigueur au Québec depuis 1792 s'appelle Uninominal majoritaire à un tour (UMIT) et prend ses racines de la Grande-Bretagne. Ce système est également pratiqué aux États-Unis, en Inde et se pratique encore en Grande-Bretagne. Il est crucial de comprendre que notre mode de scrutin est une technique qui ne respecte pas le principe de l'égalité du vote et fausse la volonté populaire plus que d'autres systèmes. De plus, ce mode de scrutin marginalise la représentation politique des femmes, des jeunes et de groupes minoritaires.¹ À la base, un mode scrutin est une technique pour la tenue d'une élection. Pour plusieurs Québécois, une élection n'est qu'une manière de désigner un député, c'est le simple fait de voter.² Cependant, une élection n'est pas l'objectif de la vie politique, et c'est souvent cela que l'électeur moyen oublie. L'élection est plutôt le moyen, le moment fondamental qui mène à des objectifs précis. Les objectifs reposent sur la sélection d'une équipe dirigeante (un gouvernement) par les citoyens, la représentation des opinions des électeurs selon le principe un citoyen = un électeur = un vote, et le respect de la volonté populaire. Théoriquement, le fait de choisir un gouvernement devrait découler d'une légitimité populaire fondée sur l'élection et

¹ Jean-Félix Chénier et André Larocque, notes de cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf

² André Larocque, *Les modes de scrutin une mécanique ou un univers politique*, www.democratie-nouvelle.qc.ca

cette élection devrait se traduire par un libre choix par les citoyens de leurs représentants (députés, Premier ministre, maire, etc.). La mécanique qu'est un mode de scrutin constitue ainsi une technique pour assurer un processus plus large, la représentation des citoyens au Parlement. Puisque notre véritable but poursuivi n'est pas simplement de tenir des élections, mais d'assurer une représentation populaire, la question d'examiner notre mode de scrutin devient alors fondamentale.³

Qu'est-ce qui ne va pas?

Examinons d'un peu plus près le système uninominal majoritaire à un tour. Si l'ancien Premier ministre québécois René Lévesque qualifiait le UMIT de « démocratiquement infect », ce n'était pas pour rien et même très justifiable. Nous vivons dans une « démocratie représentative » et donc les décisions sont prises par des représentants élus par le peuple. Le Québec est divisé en 125 circonscriptions électorales qu'on qualifie de comtés. On ne tient pas une élection générale au Québec, mais plutôt 125 élections locales et il y a alors 125 députés de l'Assemblée nationale du Québec qui « représentent » le peuple. La victoire dans chacune des comtés est déterminée par l'obtention d'un vote de plus que le candidat qui termine deuxième (la règle de la pluralité). Tout ce qu'il faut pour gagner une élection est un siège de plus que le parti qui termine deuxième. Le scrutin de type britannique est dit « majoritaire » mais il est en réalité « pluralitaire ».⁴ Cela signifie que le principe de la majorité populaire ne s'applique pas nécessairement et que l'ensemble du vote

³ André Larocque, *Les modes de scrutin une mécanique ou un univers politique*, www.démocratie-nouvelle.qc.ca

populaire est donc négligé. Un candidat a seulement besoin de remporter plus de votes que ses adversaires afin de gagner un siège dans un comté, même si le total remporté ne constitue pas une majorité. Ceci a pour effet de négliger le vote national en mettant le vote dans les comtés sur un piédestal. Pour gagner une élection, il suffit de remporter plus de sièges que ses adversaires, même si un autre parti a remporté plus de votes à l'échelle nationale.⁵ Le système britannique entraîne presque toujours une distorsion entre le pourcentage de sièges parlementaires d'un parti et le pourcentage de votes obtenus par le même parti. L'expression populaire n'est donc pas exprimée et l'élu local ne représente souvent qu'une minorité d'électeurs. De plus, le scrutin britannique limite généralement la représentation au Parlement à deux partis, ayant comme conséquence un débat public élémentaire. Les élections sont habituellement jouées d'avance dans plusieurs comtés et certains électeurs considèrent alors leur droit de vote futile. Le système décourage les électeurs à un tel point que le taux de participation aux élections canadiennes ne cesse de chuter (le taux était d'environ 69,2% entre 1945 et 1993 et en 1997, il est baissé à 60%). Le but d'une élection est de permettre aux citoyens d'exprimer leur volonté, mais le système en vigueur les oblige à se conformer à des choix prédéterminés par les partis politiques. La démocratie est en crise parce que le système est en crise. Tout ceci nous amène à se demander si nous devons changer le mode de scrutin actuel au Québec. Toutes les lacunes du système électoral prouvent qu'il faudrait envisager un nouveau système plus démocratique.

⁴ Jean-Félix Chénier et André Larocque, notes de cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf

⁵ Jean-Félix Chénier et André Larocque, notes de cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf

Que faire?

Il est facile de dire que le système devrait être réformé, mais ce qui devient plus complexe est la décision concernant le type de scrutin que le Québec devrait adopter. Si on opte pour un autre système au détriment du MUIT, il faudrait s'assurer que le nouveau scrutin répond aux besoins des Québécois et que les avantages dépassent, dans la mesure du possible, les inconvénients. Pourquoi ne pas appliquer au Québec le système proportionnel régional? Le mode de scrutin proportionnel se voudrait plus respectueux des divers courants qui animent la société québécoise. La représentation proportionnelle cherche une plus grande fidélité dans la représentation de la volonté populaire. Elle projette une image presque parfaite du corps électoral et évite la non-représentation de courants qui peuvent être minoritaires dans certains comtés, mais qui au niveau national prennent un poids considérable. L'électeur n'aurait plus l'impression que son vote est inutile, car il a l'assurance que celui-ci sera considéré, même dans une circonscription où la victoire semble gagnée d'avance. Ceci aurait comme effet d'augmenter le taux de participation lors des élections.

La représentation proportionnelle régionale idéale pour le Québec serait de type intégral où il y aurait une banque de sièges flottants (20 sièges extras), c'est-à-dire que le nombre de députés à l'Assemblée ne serait pas fixe. Les circonscriptions seraient alors plus grandes. Une révision de la carte électorale serait nécessaire afin de conserver une proportionnalité au niveau national. La région de Montréal devrait être divisée en 3 circonscriptions en raison de sa grande population. Sur le bulletin de vote figurerait les noms des partis politiques ainsi que les candidats (députés) de

chacun des partis. L'électeur vote donc pour un parti et non pour une personnalité. La volonté idéologique de l'électeur prime sur les personnalités puisque l'électeur vote pour un parti et non un candidat. Il y aurait 20 circonscriptions régionales comptant chacune entre 3 et 6 sièges. La répartition des sièges entre les partis serait effectuée en fonction des votes exprimés en faveur de ces partis.⁶ L'Assemblée serait constituée d'un nombre de base de députés, par exemple 100. Lorsqu'il y aurait des restes dans les circonscriptions, dû au calcul mathématique, on aurait recours aux extras de la banque de sièges flottants pour corriger les distorsions affectant la volonté populaire au niveau national.

La représentation proportionnelle régionale (RPR) permettrait à tous les partis d'être représentés au gouvernement. Cependant, un seuil minimum de représentation serait exigé (environ 10%) afin d'empêcher que les partis moins sérieux puissent accéder au gouvernement. Ceci donnerait l'opportunité aux femmes et aux jeunes d'accéder au gouvernement et éviterait le maintien au pouvoir des partis traditionnels. Le débat public québécois serait alors plus vif, car les partis devraient justifier davantage leur discours.

Quoi d'autre?

En plus de la RPR, le Québec pourrait adopter un système présidentiel. Le Président serait élu au suffrage universel, donc les électeurs voteraient une deuxième fois (un autre jour) sur un deuxième bulletin de vote. Le fait que l'électeur élise une

⁶ Louis Massicotte et André Bernard, *Le scrutin au Québec un miroir déformant*, Québec, Éditions Hurtubise,

personnalité dans le choix du président pourrait compenser en quelque sorte pour les idéologies qui priment dans le choix des députés. Ce Président pourrait venir de n'importe quelle institution du paysage politique et devrait nommer un Premier ministre du parti majoritaire au gouvernement. Le mandat du Président ne serait pas le même que celui des députés afin d'éviter que ces derniers puissent demeurer dans une position confortable vis-à-vis le Président. Une séparation claire entre le législatif et l'exécutif viendrait du fait que le Président nommerait ses ministres sous l'approbation de l'Assemblée nationale. Avec une RPR et ce système présidentiel, la société québécoise est assurée une meilleure représentation et le Québec subira une meilleure démocratisation.

En plus de réformer le mode de scrutin québécois, il serait intéressant de tenir des élections à dates fixes empêchant ainsi les partis politiques de déclencher des élections quand bon leur semble (lorsqu'ils se sentent avantagés) réduisant ainsi leur pouvoir. Ceci aurait également pour effet de les obliger à se justifier davantage. La RPR répond mieux aux objectifs d'une élection que le système britannique, car la volonté populaire est beaucoup plus respectée suivant le principe un citoyen = un électeur = un vote.

Conclusion

Si tous les partis se sont engagés à changer le mode de scrutin actuel c'est parce qu'il viole les principes démocratiques fondamentaux. Nous sommes si fiers d'être une société démocratique et pourtant notre système électoral ne l'est pas du tout. Des distorsions au niveau de la volonté populaire sont assez fréquentes dans le système britannique. En effet, quand un parti est élu à 40%, cela veut dire que 60% des électeurs ont voté contre. La traduction du vote populaire en sièges attribués à l'Assemblée nationale reflète rarement la volonté populaire. Le scrutin proportionnel empêche que la volonté populaire soit renversée comme c'est toujours le cas avec le scrutin britannique. La RPR assure que l'exécutif ne domine pas le législatif et donc un partage du pouvoir. Nous sommes en mesure de croire que la société québécoise choisirait un système démocratique et égalitaire au détriment du système britannique avec tous ses inconvénients. Même au Royaume-Uni où est né notre mode de scrutin, le système est en voie de réforme.⁷ Il n'est pas toujours facile de représenter fidèlement les diverses tendances politiques mais s'il y a un système qui s'en rapproche le plus, c'est bien la représentation proportionnelle régionale.

⁷ Jean-Félix Chénier et André Larocque, notes de cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf.

Bibliographie

MASSICOTTE, Louis, et André Bernard. *Le scrutin au Québec : un miroir déformant*, Montréal, Éditions Hurtubise, 1985.

BOILY, R.. *La réforme électorale au Québec*, Montréal, Éditions du Jour, 1970.

CHÉNIER, Jean-Félix, et André Larocque. Notes de cours POL 940, Collège Jean-de-Brébeuf.

Larocque, André. *Les modes de scrutin: une mécanique ou un univers politique*, page consultée 2002-04-03, www.démocratie-nouvelle.qc.ca

Cliche, Paul. *De la représentation à la participation*, page consultée 2002-04-03, www.démocratie-nouvelle.qc.ca